

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 MARS 2025**

Convocation :

28 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à 19 heures 15

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, et Messieurs Alain ANDRIAU, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RICHALET, Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Marie-Ange MATHIOT qui a donné pouvoir à Monsieur Alain ANDRIAU, Monsieur Stéphane GIBAUT et Madame Laurie LEFEBVRE

Absents non excusés : Madame Françoise GONNET, Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

DEL-2025-12: TARIFICATION DU SERVICE « ACCUEIL DU MERCREDI »

Dans le cadre de l'évolution des services périscolaires et extra scolaires et de leur réorganisation, les membres du conseil municipal doivent délibérer sur la tarification du service « accueil du mercredi », tarification fixée auparavant par le conseil d'administration du CCAS, le CCAS ayant désormais uniquement la compétence de l'extra-scolaire (petites et grandes vacances)

Il est proposé d'uniformiser le tarif de la garderie avant et après l'accueil avec la tarification du service communal de garderie, fixé par délibération 2024-31 du 29 mai 2024 soit :

Habitants de la commune :	Quotient familial < 585	1€60
	Quotient familial > 585	1€80
Habitants hors commune :	Quotient familial < 585	2€30
	Quotient familial > 585	2€50

Pour la tarification de l'accueil du mercredi (forfait comptabilisant les mercredis du trimestre concerné), il est proposé de maintenir les tarifs fixés par le CCAS le 17 octobre 2023 :

Tarifs accueil du mercredi

Pour 1 enfant

Avec ATL	:	Quotient familial < 401	15 € commune
			18 € hors commune
Sans ATL		Quotient familial de 401 à 700	17 € commune
			20 € hors commune
			20 € commune
			28 € hors commune

Pour 2 enfants

Avec ATL	:	Quotient familial < 401	21 € commune
			24 € hors commune
Sans ATL		Quotient familial de 401 à 700	24 € commune
			27€ hors commune
			26 € commune
			42 € hors commune

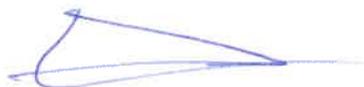
Pour 3 enfant et plus

Avec ATL	:	Quotient familial < 401	25 € commune
			28 € hors commune
Sans ATL		Quotient familial de 401 à 700	29€ commune
			32 € hors commune
			32 € commune
			55 € hors commune

Après en avoir délibéré, avec **13 voix POUR** et une **Abstention** (**Madame Stéphanie DUMONTET**), le Conseil municipal, **APPROUVE** les nouveaux tarifs pour le service d'accueil du mercredi qui seront applicables à compter de juillet 2025 pour les inscriptions de l'année scolaire 2025-2026 .

Fait à Orval le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire


Clarisse DULUC


Diffusion sur le site internet de la commune le 14 Mars 2025